



Commission Régionale de l'Arbitrage SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion du : Mardi 30 juin 2020 par visioconférence

Président : Daniel GALLETTI

Présents : Hugues DEFREL - Bernard DELORME - Jean Paul DELAVEAU - Jacques ELLIBINIAN - Djamel HAIMOUDI - Yves LE BIVIC - Christian POTARD.

Assistent : Ahmed BOUAJAJ (Secrétaire Général) - Daniel CHABOT (C.T.R.A)

Excusés : Fernando FERREIRA - Jérôme N'GUYEN

En ouverture de la réunion, Daniel GALLETTI souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les absents.

1. Candidatures Fédérales.

- **Candidature au concours théorique d'Arbitre Fédéral 4 :**

La Section Formation désigne MM. Timothé BONNOT - Rabi RABIA - Alexandre SAUDRAIS comme candidats au concours théorique d'Arbitre Fédéral 4.

Gabriel HENRY sera également présenté au titre de la Passerelle JAF 3^{ème} Année.

- **Candidature au concours théorique d'Arbitre Assistant Fédéral 3 :**

La Section Formation désigne M. Fulbert YANVO comme candidat au concours théorique d'Arbitre Assistant Fédéral 3.

- **Candidature au concours théorique d'Arbitre Fédérale Féminine 2 :**

La Section Formation désigne MMe. Lucie BLANCAL - Lamia LAREDJ - Thaïs GUIOSE comme candidates au concours théorique d'Arbitre Fédérale Féminine 2.

- **Candidature au concours théorique d'Arbitre Fédéral Futsal 2 :**

La Section Formation désigne MM. Adel AISSAOUI - Sébastien BETHUNE comme candidats au concours théorique d'Arbitre Fédéral Futsal 2.

- **Candidature au concours théorique de Jeune Arbitre Fédéral :**

La Section Formation désigne MM. Dylan DUPUIS - Aaron MADORE - Adrien ROGEL - Thomas VIGNERON comme candidats au concours théorique de Jeune Arbitre Fédéral.

Florian SEROUART sera présenté au titre de la Section Sportive Filière Arbitrage de Meaux.

Les examens fédéraux se dérouleront du **11 au 13 septembre 2020 au C.T.N.F. de Clairefontaine en Yvelines** si les conditions sanitaires le permettent

2. Réunion des Présidents de C.R.A - C.F.A / D.T.A.

La réunion entre les Présidents de C.R.A et la C.F.A / D.T.A. s'est tenue, par visio-conférence, le vendredi 5 juin dernier. La D.T.A a dressé un bilan des actions sur la saison en cours et a fixé à chacune des Ligues des objectifs.

Une Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage ainsi que des Commissions Départementales de Promotion de l'Arbitrage devront voir le jour. Des formations Initiateurs, Observateurs, Formateurs Futsal, Référents par District doivent être également mises en place.

3. Mise en place des évaluations par catégorie pour la saison 2020/2021.

Conformément à l'article 4.2.1 " promotions et rétrogradations" alinéa d) qui stipule que : "**la C.R.A peut définir une méthode de classification spécifique à une ou des catégories d'arbitres sous réserve de l'avoir notifié avant la reprise des observations dans la ou les catégories concernées.**" décide des dispositions pour les catégories suivantes :

Catégorie Elite Régionale :

Deux sous-groupes : les promotionnels et les non promotionnels

Pris en compte pour les classements

- 1) Les 4 observations de la C.R.A
- 2) Les performances aux tests physiques obligatoires
- 3) La disponibilité en périodes de compétitions
- 4) Le respect des obligations du RI de la C.R.A
- 5) La rigueur et l'efficacité dans les domaines administratifs liés à l'exercice et aux devoirs de la fonction des arbitres
- 6) La volonté et la motivation exprimée par l'arbitre pour s'impliquer dans le dispositif d'Elite

Catégorie Régional 1 :

2 poules A et B

- 1) 3 observations avec classement au rang par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Les tests physiques sont une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel de rentrée (Test n°1 VITESSE basé sur 4 sprints avec un temps de référence par sprint de 6,30 s et un Test n°2 TAISA en 30 courses de 70 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 5) **En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique. Si l'égalité persiste, la note au test théorique départagera.**

Catégorie Régional 2 :

- 1) 2 observations avec une note sur 200 points par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 sur 25 points.
- 4) La réussite au test physique est sur 15 points. Il est à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de septembre selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 67 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 5) **En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la note au test théorique.**

Catégorie Régional 3 et Régional 3 Stagiaire :

- 1) 2 observations avec une note sur 200 points par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 sur 25 points.
- 4) La réussite au test physique est sur 15 points. Il est à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de septembre selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 67 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 5) **En cas d'égalité, la note au test théorique départagera.**

Catégorie A.A Régional 1 :

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Les tests physiques sont une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel de rentrée Test n°1 CODA avec un temps de référence de 10,20 s un Test n°2 CAPACITE A REPETER LES SPRINT, 5 Sprints en 4,90 s et Test n°3 ARIET niveau à atteindre 14.5-3..
- 5) **En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique. Si l'égalité persiste, la note au test théorique départagera.**

Catégories A.A Régional 2 :

- 1) 2 observations notées, (une fois en championnat R1, une fois en championnat R2), effectuées par l'observateur de l'équipe arbitrale.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de Septembre, selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 64 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s)
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste la note au théorique sera prépondérante.

Catégories A.A Régional Stagiaire :

- 1) 2 observations notées, effectuées par l'observateur de l'équipe arbitrale.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de Septembre, selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 64 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s)
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste la note au théorique sera prépondérante.

Les catégories suivantes : Régional 3 Stagiaire – JA Régional 1 – JA Régional 2 - JA Régional Stagiaire – Féminine Régionale et Stagiaire bénéficieront d'une évaluation classique avec note à chaque item (note terrain sur 200 points, note théorique sur 40 points, note physique sur 15 points, système bonus/malus sur 25 points).

Catégorie Futsal Régional 1

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel (test endurance – test agilité – test vitesse).
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

Catégorie Futsal Régional 2

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel (test endurance – test agilité – test vitesse).
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

Catégorie Futsal Régional3

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel (test endurance – test agilité – test vitesse).
En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

La catégorie suivante : Régional 3 Futsal Stagiaire bénéficie d'une évaluation classique avec notes à chaque item (note terrain sur 200 points, note théorique sur 40 points, note physique sur 15 points, système bonus/malus sur 25 points).

4. Test Physique 2020/2021 pour les arbitres régionaux Futsal**TEST 1 – VITESSE (2 sprints de 20 mètres par arbitre à réaliser) :**

- Catégorie Futsal Régional 1 Promotionnels : maximum 3,40 secondes par sprint
- Catégorie Futsal Régional 1 : maximum 3,50 secondes par sprint
- Autres catégories : maximum 3,60 secondes par essai

Un arbitre qui ne validera pas ce premier test aura échoué l'ensemble du test physique.

TEST 2 - CODA (1 passage par arbitre - capacité à changer de direction sur 36 m) :

- Catégorie Futsal Régional 1 Promotionnels : maximum 10,10 secondes
- Catégorie Futsal Régional 1 : maximum 10,30 secondes
- Catégorie Futsal Régional 2 : maximum 10,50 secondes
- Autres catégories : maximum 11,00 secondes

Un arbitre qui ne validera pas ce deuxième test aura échoué l'ensemble du test physique.

TEST 3 – ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres)

- Catégorie Futsal Régional 1 Promotionnels palier 15,0-3
- Catégorie Futsal Régional 1 : palier 14,0-8
- Catégorie Futsal Régional 2 : palier 14,0-4
- Autres catégories : palier 13,5-8

Un arbitre qui ne validera pas ce troisième test aura échoué l'ensemble du test physique.

Le protocole complet du test ainsi que la bande sonore ARIET sera envoyé aux arbitres régionaux Futsal d'ici mi-juillet afin qu'ils se préparent pour ce test physique.

Un rappel sera adressé aux arbitres de la catégorie Futsal Régional 3 Stagiaire. En effet et conformément à l'annexe 2 du règlement intérieur, en cas d'échec ou de non-participation au test physique, le(s) arbitre(s) sera/seront remis à la disposition de son/leur District d'appartenance avec effet immédiat (annexe 2 du règlement intérieur de la Commission).

4. Arbitres Régionaux Stagiaires 2020/2021.

La Commission tient à rappeler les conditions d'accès aux catégories Stagiaires Seniors et Jeunes
Pour les Seniors :

Les candidats, proposés par les C.D.A. au titre d'Arbitre Régional Stagiaire, doivent être âgés de plus de 18 ans et de moins de 40 ans au 1er janvier de la saison suivante, conformément à l'Annexe 8 du présent Règlement. (Annexe 1 du RI de la C.R.A.)

Spécificités applicables aux Jeunes Arbitres Stagiaires

Seuls les Arbitres âgés de 15 ans révolus à 19 ans au 1er janvier de la saison suivante, peuvent prétendre accéder à la catégorie de Jeune Arbitre Stagiaire. (Annexe 6 du R.I de la C.R.A.)

Après étude des candidatures proposées par les C.D.A, la Commission se voit dans l'obligation de refuser deux candidatures au titre d'Arbitre Assistant stagiaire et une candidature en R3 Stagiaire Futsal car elles ne satisfont pas aux conditions citées supra. Un courrier sera adressé aux C.D.A concernées.

La Commission valide les autres candidatures des arbitres stagiaires proposés par les Districts, pour la saison 2020-2021.

5. Situation des effectifs (au 30/06/2020).

Mutations (départs en province) :

- Catégorie Fédéral 4 : Steven LLEWELLYN mutation en Ligue de Méditerranée.
- Catégorie Elite Régionale : Willy BERTOLOTTI mutation en Ligue Auvergne Rhône Alpes.
- Catégorie Régional 3 : Gabin SAMATHI mutation en Ligue de Martinique - Khalid BELAICHI mutation en Ligue Nouvelle Aquitaine.

La Commission les remercie pour les services rendus à l'arbitrage francilien. Elle transmet les dossiers aux Ligues concernées.

Mutations (arrivées de province) :

- Catégorie AA Régional 1 : Emilien SERVIERE (Ligue d'Occitanie)
- Catégorie Régional 3 : Louis GADDI (Ligue Auvergne Rhône Alpes) - Denis MATTEI (Ligue de Méditerranée.)
- Catégorie JA Régional : Adrien DETRIE DELABORDE (Ligue Occitanie)

Le service arbitrage a transmis les éléments (demande de licence + dossier médical) à l'ensemble de ces arbitres afin de pouvoir être intégrés dans les effectifs en Ile de France. Les arbitres doivent impérativement retourner leur dossier complet **avant le 15 juillet 2020**.

Mouvements d'effectifs

Catégorie Elite Régionale :

Suite au départ de M. Willy BERTOLOTTI en Ligue Auvergne Rhône Alpes, la Commission promeut en catégorie Elite Régionale Adrien PEREIRA et Alexandre KEITA qui ont terminé premier de chacun des groupes de R1.

6. Calendrier des actions de la C.R.A.

La Commission communique ci-dessous les dates de début de saison qui concernent les tests athlétiques et les réunions de rentrée.

Les tests physiques se dérouleront sur les installations du Campus de Morfondé.

Samedi 22 août : Réunion de rentrée des Elite Régionale - R1 - AAR1 et J.A.F.

Mercredi 26 août : Tests athlétiques Elite Régionale - R1 - AAR1 et JAF.

Jeudi 27 août : Réunion des observateurs en visio.

Mardi 1 septembre : Tests Athlétiques R2 - R3 - R3 Stagiaire - AAR2 et AAR Stagiaire.

Samedi 5 septembre : Réunion de rentrée des arbitres Futsal - Tests athlétiques des JAR1 - JAR2 et JAR Stagiaire.

Samedi 12 septembre : Réunion de rentrée des R2 - R3 Stagiaire - AAR2 et AAR Stagiaire.

Samedi 19 septembre : Réunion de rentrée des R3.

Samedi 26 septembre : Réunion de rentrée des JAR 1 - JAR2 et JAR Stagiaire.

Samedi 26 septembre : Réunion de rentrée des Féminines et Tests athlétiques des Féminines.

Aucune autre question étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, **la réunion a pris fin à 20h00.**

Le Président de la C.R.A

Daniel GALLETTI

Le Secrétaire de séance

Yves LE BIVIC